



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0394

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation du Boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

Séance publique du 15 décembre 2008**Délibération n° 2008-0394**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation du Boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires de service public disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

De plus, depuis la loi dite démocratie de proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002.

L'activité de gestion du Boulevard périphérique nord de Lyon intervient dans le cadre d'un contrat de régie intéressée d'une durée de 8 ans conclu à compter du 4 janvier 2006.

Le rapport du délégataire, présenté au conseil de Communauté au titre de l'exercice 2007, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service.

Pour la partie financière, elle reprend les comptes relatifs à la société dédiée délégataire (OpenLy) et les comptes relatifs au service délégué qui donnent lieu à reddition dans les comptes de la Communauté urbaine.

Le tableau ci-après présente les principaux indicateurs de l'exercice 2007.

Libellé		2006	2007	Contractuel 2007
indicateur d'activité (service délégué)	trafic payant (millions de véhicules)	16,34	17,17	non contractuel
	gros entretien et renouvellement	0,97 M€	1,77 M€	1,93 M€
indicateur de qualité de service (service délégué)	attente moyenne au péage	7 164 s	7 535 s	3 980 s
	délai moyen d'intervention	5,79 min	5,08 min	5,88 min
	nombre d'heures de balisages	19,25 h	6,75 h	45 h
	taux de fraude	0,42 %	0,47 %	0,55 %
indicateurs financiers (service délégué)	recettes du péage	27,4 M€	27,7 M€	non contractuel
	charges en reddition	5,06 M€	5,27 M€	5,43 M€
indicateurs de la société dédiée	rémunération forfaitaire	1,44 M€	1,48 M€	1,48 M€
	rémunération variable	0,13 M€	0,22 M€	non contractuel
	résultat net	0,18 M€	0,25 M€	non contractuel

Cet exercice est le premier en année pleine. De plus, l'année 2006 étant la première année du contrat (démarrage de l'exploitation au 4 janvier), les comparaisons entre 2006 et 2007 ne sont pas pertinentes.

Au niveau de l'activité, le trafic payant est stable. La qualité de service s'est globalement améliorée, exception faite de l'attente moyenne au péage (AMP). La méthode de détermination de l'AMP n'est pas satisfaisante et ne donne pas de données fiables et facilement interprétables. Une méthode plus scientifique doit prochainement être mise en œuvre.

Au titre du gros entretien et renouvellement (GER), il a été remis pour 1,77 M€ d'installations, soit une économie de 0,16 M€. Ils ont principalement constitué en des travaux d'infrastructure et d'équipement du PC sécurité. Par rapport au programme initial, des aménagements ont été opérés à la demande d'Openly comme de la Communauté. Néanmoins, des pénalités de retard pour 62 000 € ont été demandées.

Au niveau des indicateurs financiers, les recettes de péage sont de 27,7 M€. Ces recettes ne transitent pas par les comptes d'Openly mais font partie d'une régie de recettes. Les charges d'exploitation se montent à 5,27 M€, en augmentation de 4,2 % par rapport à 2006. Elles restent cependant inférieures de 8,5 % au contrat, d'où une économie de 0,49 M€. Ces charges font l'objet d'une reddition dans les comptes de la Communauté : elles sont avancées par Openly et remboursées à l'euro.

Tous les indicateurs de la société dédiée sont en progression. La rémunération forfaitaire, fixée contractuellement, se monte à 1,48 M€. Elle est réputée couvrir les charges de structure de la société dédiée qui, corrections faites de charges de GER, se montent à 1,66 M€. La couverture n'est ainsi que de 90 % d'où le caractère incitatif de la rémunération variable.

Cette rémunération variable est assise sur les économies réalisées sur les charges du service délégué et les GER ainsi que sur les indicateurs de qualité. Elle est de 0,22 M€, en progression de 73 % et est ainsi un bon indicateur de l'amélioration de la qualité de service et des efforts financiers consentis.

Au niveau de sa structure financière, la société est saine avec une absence d'endettement et un fort excédent de trésorerie. Cet excédent est dû, en majeure partie, au solde du compte de GER qui se monte à 4,08 M€ à la fin 2007. Ce compte de GER est alimenté par une dotation annuelle fixe versée par la Communauté urbaine (3,3 M€) calculée pour faire face aux travaux de GER prévus sur les 8 ans de la régie. Il est consommé au rythme des travaux effectués par Openly.

En conclusion, il faut noter la bonne mécanique de l'intéressement qui incite à l'économie et à la qualité de service et la bonne situation financière de la société. Cependant, il faut être vigilant sur la consommation du compte de GER qui pourra entraîner la dégradation de la trésorerie de l'entreprise. Néanmoins, le recours possible au levier de l'endettement laisse prévoir une situation saine à moyen terme.

Ce rapport a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux, le 12 novembre 2008. il appartient donc au conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis, de la commission consultative des services publics locaux du 12 novembre 2008, comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2007 produit par la société OpenLy au titre de la délégation de l'activité de gestion du Boulevard périphérique nord de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.